

AVIS DE RECLASSEMENT

Étude de conception détaillée et évaluation environnementale de portée générale Reconstruction de l'autoroute 401, municipalité de Chatham-Kent, comté d'Essex N° de référence : G.W.P. 3091-12-00

Le **ministère des Transports** de l'Ontario a terminé l'étude de conception détaillée et l'évaluation environnementale de portée générale pour les améliorations proposées pour l'autoroute 401, du ch. Victoria à 5 km à l'ouest du ch. du pont Kent, et de 5 km à l'est du ch. Bloomfield au ch. Essex 42, dans la municipalité de Chatham-Kent, dans le comté d'Essex, comme il est indiqué sur le plan repère.

LE PROJET

Les améliorations suggérées pour l'autoroute 401 visent à réparer la plateforme de béton détériorée, âgée de 50 ans (qui se trouve sous plusieurs couches d'asphalte). Le plan recommandé est le suivant:

- la reconstruction complète de la chaussée sur environ 50 km;
- l'amélioration du drainage (creusement de fossés, ponceaux, égouts, tuyau de drainage en terre cuites);
- la remise en état et le remplacement de ponts et de ponceaux; et
- la protection de l'environnement et l'atténuation des impacts environnementaux, s'il y a lieu.

Cette étude concerne une longue section de l'autoroute 401; c'est pourquoi les travaux recommandés seront divisés en phases distinctes. La première phase de construction, qui s'étendra de l'est de l'échangeur du ch. Essex 42 au passage inférieur du ch. Merlin (voies vers l'ouest seulement), devrait commencer au printemps 2015, sous réserve de l'approbation et de l'obtention des fonds nécessaires. Pour en savoir plus, consultez le site Web du projet à l'adresse www.hwy401reconstruction.ca.

ÉVALUATION OPÉRATIONNELLE SIMULTANÉE

Pour faire suite aux commentaires de membres de la communauté concernant le terre-plein central, une évaluation opérationnelle est en cours pour déterminer si des améliorations dépassant les limites actuelles de ce projet sont justifiées le long de l'autoroute 401 dans la municipalité de Chatham-Kent. Les résultats de cette évaluation seront connus au printemps 2015 et publiés sur le site Web du projet aux fins d'examen public.

LE DÉROULEMENT

Ce projet est mené conformément aux exigences du document provincial sur *l'évaluation environnementale de portée générale pour les installations provinciales de transport* (2000) et est actuellement classé dans le Groupe B. Une séance d'information publique (SIP) s'est tenue le jeudi 11 décembre 2014 pour donner au public l'occasion d'examiner les recommandations et le plan de préparation des travaux et de gestion de la circulation.

Les informations recueillies durant l'examen environnemental préalable, notamment pendant la consultation menée auprès du public et des agences et la SIP, ont permis de conclure que le projet n'aurait aucune incidence nuisible importante sur l'environnement. En conséquence, le ministère des Transports de l'Ontario propose de le reclasser dans le Groupe C. Un rapport d'examen environnemental préalable sera produit pour circulation interne pour chaque phase de construction.

COMMENTAIRES

Cet avis marque le début de la période d'examen de 30 jours durant laquelle les parties concernées peuvent demander que le projet reste un projet du Groupe « B ». Si aucune opposition n'est reçue avant le **6 février 2015**, le projet sera reclassé dans le Groupe « C ».

M. Adam Barg, P.Eng.

Consultant chargé de projet
Stantec Consulting Ltd.
835, rue Paramount, bureau 200
Stoney Creek (Ontario) L8J 0B4
Tél. : 905 385-3234 (à frais virés)
Télé. : 905 385-3534
Courriel : adam.barg@stantec.com

M^{me} Christine Costa, P.Eng.

Ingénieure de projet
Ministère des Transports
659, rue Exeter
London (Ontario) N6E 1L3
Tél. : 519 873-4589
Télé. : 519 873-4600
Courriel : christine.costa@ontario.ca

M^{me} Donna Madden, CPT

Planificatrice principale
environnementale
Stantec Consulting Ltd.
835, rue Paramount, bureau 200
Stoney Creek (Ontario) L8J 0B4
Tél. : 905 385-3234 (à frais virés)
Télé. : 905 385-3534
Courriel : donna.madden@stantec.com

Les renseignements recueillis seront utilisés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires seront versés aux dossiers publics. Si vous avez des besoins spéciaux en matière d'accessibilité pour pouvoir participer à ce projet, veuillez communiquer avec un des responsables du projet mentionnés ci-dessus.

